18 septembre 2018

Les Pères de l'Église

Les premiers chrétiens face à la société impériale et à la richesse matérielle

par Philippe Henne, dominicain, patrologue à l'Université catholique de Lille

Les Pères de l'Église

Image Performance by Elisabeth Brown

Les Pères de l'Église n'ont pas élaboré de théorie générale sur la politique et l'économie, mais ils ont eu tout de suite le souci des plus pauvres. Basile de Césarée avait organisé une cité idéale, la basiliade, tandis que Grégoire le Grand légiféra pour protéger les petits paysans.

Comment les Pères de l'Église se sont-ils situés dans la société de leur temps ? Sans élaborer de doctrine sociale à proprement parler, ils ne sont pas restés indifférents au sort des plus pauvres. Leurs écrits représentent une des sources de la doctrine sociale de l'Église.

L'acceptation du système politique dans une société païenne

Le christianisme a surgi dans une société romaine fondamentalement injuste et inégalitaire. Une petite minorité accaparait tous les biens tandis que la grande majorité survivait grâce à des travaux précaires. De plus, un nouveau système politique était en train de s'imposer : celui du pouvoir impérial. Les premiers chrétiens n'ont pas cherché à renverser cette structure sociale. Ils n'avaient d'ailleurs pas élaboré de système politique idéal. Ils écartaient même toute velléité anarchique. Ainsi, Saint Paul exhortait-il les chrétiens de Rome à se soumettre aux autorités pourtant païennes (Rm 13, 1-7). Et, vers 96, Clément de Rome faisait de même avec les chrétiens de Corinthe, non sans ajouter cette précision : « ô toi, Seigneur, dirige leurs décisions selon ce qui est bon et agréable à tes yeux » (*Lettre* 61, 1-3). Plus tard, Justin de Naplouse (vers 155) était fier d'écrire à l'empereur que les chrétiens étaient les premiers à payer leurs impôts (1 *Apologie* 17, 1) ou Tertullien exaltait la parfaite intégration des chrétiens dans les campagnes, les bourgs fortifiés et jusque dans les îles (*Apologétique* 7). Mais, ce dernier durcit ensuite le ton : il interdit aux chrétiens de s'engager dans l'armée (*Sur la couronne*) et d'assister aux jeux du cirque (*Sur les spectacles*), car le culte idolâtrique yétait célébré. Cette attitude intransigeante vis-à-vis de la société devaitréapparaître régulièrement au cours de l'histoire de l'Église.

Le souci des pauvres et de la dignité de tous

Surtout, les chrétiens ont eu, d'emblée, le souci des plus démunis et de la dignité de tous. Les apôtres avaient très vite créé un groupe de diacres chargés de soutenir financièrement les veuves (Ac 6, 1-7). Quand saint Paul écrivit à Philémon, il ne remettait pas en cause le système de l'esclavage, mais il recommandait à son correspondant de traiter désormais son serviteur Onésime non plus comme un esclave mais comme un « frère très cher » (Phm 16). L'apôtre n'a pas donné ici de justification philosophique ou théologique explicite à ce changement d'attitude. Mais, il a invité spontanément à un nouveau regard sur l'esclave fugitif devenu croyant, son « enfant », « engendré dans les chaînes » (Phm 10). Un changement particulièrement radical chez saint Paul, issu d'un milieu fier de son identité religieuse : « de la race d'Israël, de la tribu de Benjamin, Hébreu fils d'Hébreux ; quant à la Loi, un pharisien » (Ph 3, 5). Mais, ce n'est qu'au quatrième siècle que sera élaborée une réflexion argumentée au sujet de l'esclavage. Pourtant, dès le deuxième siècle, les catéchumènes en Syrie avaient appris à respecter leurs esclaves et leurs domestiques chrétiens : « Tu ne commanderas pas avec aigreur à ton serviteur ou à ta servante, qui mettent leur espoir dans le même Dieu » (*Didachè* 4, 10). La mise en garde est justifiée par la « peur qu'ils ne perdent la crainte de Dieu, qui est supérieur aux uns et aux autres » (ibid.). C'est Dieu qu'il faut craindre, bien plus que le maître. Aux yeux des chrétiens, la révolution ne viendrait pas de l'extérieur, d'un renversement des institutions, mais de l'intérieur, d'une nouvelle façon de considérer les êtres humains, non plus comme des sources de profits mais comme des enfants d'un même Dieu.

L’écart entre les fortunes choquait de nombreux chrétiens. Clément d’Alexandrie (env. 150 – 215) écrivit un petit traité au texte évocateur : *Quel riche sera sauvé ?* Il affirmait certes que les richesses étaient bonnes, puisque créées par Dieu. Il réagissait ainsi contre certains groupes extrémistes qui rejetaient la propriété privée, par exemple les carpocratiens qui mettaient tout en commun, mêmes les femmes. Bien au contraire, Clément affirmait qu’un homme ne pouvait être coupable s’il était né riche : c’était Dieu qui lui avait donné cette naissance. Il établissait une distinction, reprise plus tard par Basile de Césarée, entre les biens de production que l’on pouvait acquérir et les biens de consommation que l’on devait partager : « il ne faut donc pas rejeter même les biens qui sont susceptibles d’aider notre prochain. La nature des possessions est d’être possédées, celles des biens est de répandre le bien, et Dieu a destiné ces derniers au bien des hommes » *(14, 1)*. Ainsi, un riche armateur pouvait accroître sa flotte de bateaux marchands, mais il ne devait pas multiplier les résidences et la domesticité. Et Clément fulminait contre l’étalement du luxe dans l’habillement et l’alimentation, demandant de se limiter au nécessaire. C’est par le partage des biens de consommation que le riche pouvait être sauvé : « en aidant tous ceux qui en ont besoin, tu rencontreras immanquablement l’un de ceux qui pourront te sauver auprès de Dieu » *(34, 3)*.

Des contestataires dans une société devenue chrétienne

Au quatrième siècle, au moment où le christianisme était reconnu, la situation économique était en train de s’effondrer. Les mines d’or et d’argent ne pouvaient plus fournir les métaux nécessaires pour la frappe des monnaies. Les échanges commerciaux interrégionaux étaient fortement ralentis. L’économie devint de plus en plus autarcique. Par ailleurs, le fisc romain étranglait les petits artisans et ruinait les paysans. L’activité économique se concentrait sur de vastes propriétés terriennes toujours plus grandes, au détriment des multitudes toujours plus pauvres. Les parents étaient parfois contraints de vendre un de leurs enfants pour pouvoir survivre. Basile de Césarée (+ 379) décrit cette situation pathétique dans une de ses homélies dirigées contre les riches (*Homélie* 7, 4). Ambroise de Milan (+ 397) va plus loin encore. Dans son traité sur *Naboth, le pauvre*, il fustigea la rapacité des puissants qui spolient les petits propriétaires de leurs maigres biens et reprend le récit biblique : Naboth avait un jardin, le roi voulut l’acquérir, Naboth refusa et fut mis à mort pour cela (1 R 21, 1-19). Et Ambroise de s’exclamer dès le début de son traité : « quel riche ne convoite pas quotidiennement les biens d’autrui ? » (§ 1).

L’incohérence entre la grande vague de conversion au christianisme et la persistance de cette cupidité des nantis nouvellement convertis conduisit bon nombre de croyants à se lancer dans la vie ascétique. Ce fut parmi ces moines et ces ermites que le peuple chrétien alla chercher ses pasteurs. Nombreux furent les

évêques et théologiens à cette époque qui furent tout d'abord des athlètes dans cette discipline de vie basée sur le détachement et le dépouillement. Pour Athanase d'Alexandrie, la parabole du jeune homme riche fut l'élément déclencheur de la vocation d'Antoine du désert (Mt 19, 21 ; *Vie de saint Antoine* 2). Le discours des Pères de l'Église était une condamnation de l'égoïsme des riches, ainsi que le rappel de la grande fraternité humaine. Ainsi, Grégoire de Nazianze proclamait la parfaite égalité entre les hommes : « l'un et l'autre (le riche et le pauvre) sont également l'œuvre de Dieu, aussi opposées que semblent leurs conditions extérieures » (*De l'amour des pauvres* 36). De même, Grégoire de Nysse fondait l'égalité entre les hommes sur leur commune origine : « tout appartient à Dieu, notre commun Père ; et nous sommes tous les frères d'une famille unique ; tous nous aurions dû recueillir une part égale d'héritage, c'était justice » (*De l'amour des pauvres* 1).

Saint Jean Chrysostome fut sans doute le plus virulent des Pères de l'Église pour dénoncer l'injustice sociale. Il n'était pas opposé à la propriété personnelle, rappelant que le Seigneur permit à Abraham comme à Jacob d'avoir l'un de nombreux esclaves, l'autre de nombreuses richesses. L'évêque de Constantinople affirmait très clairement : « il y a une richesse légitime pure de toute rapine » (*Commentaire sur la 1e Epître à Timothée*, homélie 12, 4). Mais il condamnait ceux qui étaient possédés par leurs richesses, et qui cherchaient par tous les moyens à acquérir les biens d'autrui. Des richesses qui étaient, au contraire, confiées aux nantis pour qu'ils les gèrent en faveur des démunis : « Les richesses appartiennent au souverain Maître, de quelque manière que nous les amassions ; et si avec elles nous *assistons les indigents, nous obtiendrons en retour la plus magnifique opulence » (Homélies* sur Lazare II, 4).

Vie monastique et basiliade, des modèles de société ?

La vie monastique aurait-elle été conçue par ses fondateurs comme un modèle de société ? Chacun d'eux avait sa propre intuition et réagissait dans un contexte particulier. Saint Pacôme (+ v. 348) voulait limiter la compétition entre les moines dans les pratiques ascétiques (jours de jeûne, flagellations, veilles de prière, etc.). Les moines vivaient en groupes d'une vingtaine de membres et chaque groupe avait son activité : confection de vêtements, de paniers, travail dans les champs, etc. Tous les biens étaient mis en commun. Nul n'avait le droit de détenir quoi que ce soit en propre.

Basile de Césarée, moins précis dans le détail de la règle, se montrait plus exigeant encore. Ses recommandations adressées aux nouveaux baptisés étaient telles qu'elles paraissent plus adaptées à des reclus qu'à des laïcs à l'œuvre dans le monde (*Sur le baptême* I, 1, 3). C'était peut-être dans la volonté de transformer la société humaine qu'il a fondé une nouvelle « ville » idéale que le peuple appellerait plus tard basiliade, du nom de son fondateur. En 372, il installait près

de son monastère de Césarée un centre d'hébergement. Différents services s'y activaient. Il y avait non seulement les infirmiers et les médecins pour soigner les malades, mais aussi des bêtes de somme et des gens d'escorte pour accompagner les marchands dans leurs déplacements. Devenu évêque bâtisseur, Basile y ajouta les métiers nécessaires à la vie et utiles au confort : des boulangers et des cuisiniers, sans oublier des ferronniers, des charpentiers et des tisserands (*Ep.* 94). Ces petits ateliers devaient fournir du travail aux nécessiteux. Basile lui-même ne parlait-il pas d'un « hospice des pauvres » (*Lettre* 150, 3) ? Peut-être l'excédent de la production était-il vendu au marché voisin. Dès 372, Basile dut défendre son œuvre auprès du gouverneur Elie. Le magistrat craignait peut-être une concurrence déloyale pour les artisans locaux. Mais, répondait l'évêque piqué au vif, de tels établissements n'étaient-ils pas plutôt « une parure pour la localité et un sujet d'orgueil pour notre gouverneur » (*Lettre* 94) ? Les pauvres avaient de quoi travailler et de quoi se nourrir. Basile aurait-il songé à déployer de façon systématique cette institution pour mieux servir les pauvres et asseoir son influence dans toute la province ecclésiastique ? Certains auteurs ont avancé cette hypothèse. Le zèle apostolique ainsi déployé par l'évêque pourrait avoir eu une dimension politique. Sozomène dit que Basile parcourait tout le Pont, y fondait des communautés hospitalières et, « par ses instructions aux foules, cherchait à les gagner à son opinion » (*Histoire ecclésiastique* VI, 34, 4). Lui-même attesta de l'existence de tels « hospices des pauvres » dans d'autres villes (*Ep.* 286). Il aimait s'y rendre et les inspecter (*Ep.* 150, 3).

Augustin (+ 430), quant à lui, fut moins radical : le dépouillement n'était pas un but en soi, mais il était une désappropriation en vue d'un partage communautaire. Sa *Règle* (ch. 1), en référence à la première communauté chrétienne de Jérusalem (Ac 4, 35), précisait d'ailleurs que la répartition se ferait selon les besoins de chacun, et non selon le principe de la pure égalité. La vie monastique fut petit à petit considérée comme l'idéal de la vie sociale sur terre.

Au cinquième siècle, Jean Cassien, fondateur de deux monastères à Marseille, distinguait le sort des moines et celui de « l'homme charnel, c'est-à-dire le séculier ou le gentil » (*Conférences* 4, 19). Aux premiers étaient réservées la perfection et la béatitude. Le second quêterait le pardon pour s'être laissé vaincre par la faiblesse (*Conférences* 21, 6). Jean donnait pour modèle Théonas qui renonça à la vie de couple pour entrer au monastère (*Conférences* 21, 9). Mais Jean Cassien se gardait de vouloir provoquer de telles séparations ou de dénigrer le mariage (*Conférences* 21, 10). Le concile de Gangres (vers 340) avait d'ailleurs condamné les femmes qui, sous prétexte d'ascétisme, avaient abandonné leur mari et même leurs enfants pour être libres de tout lien terrestre. L'idéal de la vie chrétienne conçu par Jean Cassien allait être prêché dans toute la Gaule au cinquième siècle, principalement par les moines de Lérins. Cette prédication connut un grand succès au moment où, à la suite des grandes invasions germaniques, l'Europe occidentale avait sombré dans la guerre et le chaos. Césaire (+ 542), moine à Lérins avant d'être évêque d'Arles, distinguait trois états dans la société : reprenant la parabole du semeur (Mt 13, 23), il enseignait que les

vierges produisent cent, les veuves soixante et les gens mariés trente (*Sermon* 6, 7). La richesse était considérée comme un fardeau pour l'âme et l'aumône comme un moyen de se faire pardonner. Le concile de Mâcon réuni en 585 imposa le versement de la dîme, obligatoire sous peine d'excommunication (§ 5). La *Règle de saint Benoît*, composée entre 530 et 560, proscrivait pour les moines toute propriété personnelle, qu'elle qualifiait d'ailleurs de vice (33, 158), mais elle reconnaissait la nécessité de donner à chacun selon les besoins (34, 160).

Le pontificat de Grégoire le Grand

Le pontificat de Grégoire le Grand (590 - 604) fut une période charnière entre l'Antiquité et le Moyen Âge. Elle fut marquée par des initiatives concrètes prises par l'évêque de Rome, à une époque où le pouvoir impérial était incapable d'assurer le ravitaillement de la population et la sauvegarde du territoire face aux envahisseurs. L'une des premières lettres que Grégoire écrivit au lendemain de son élection fut adressée à Justin, préteur de Sicile : il lui demandait d'envoyer au plus vite du blé pour combattre la famine qui accablait le peuple de Rome (*Lettre* I, 2). Plus tard, il prit une part active à la défense de la Ville en conseillant les chefs militaires romains (*Lettre* II, 27 et 28) et en supervisant la garde des murailles (*Homélie sur Ezéchiel* 11, 26). Il organisa entre temps la distribution des aumônes en tenant un registre où étaient conservés les noms des personnes secourues, les dates et les sommes allouées (Jean le diacre, *Vie de Grégoire* II, 30). En mai 591, soit au tout début de son pontificat, Grégoire écrivit une longue lettre au recteur du patrimoine de l'Église en Sicile. Il voulait mettre fin aux abus qui frappaient les colons, c'est-à-dire les agriculteurs siciliens : il exigeait que soient respectés les prix officiels à l'achat du blé, qu'on cesse d'imposer de nouvelles taxes locales, que l'impôt ne soit plus perçu au printemps, c'est-à-dire avant les récoltes, mais bien après celles-ci, lorsque les agriculteurs avaient de quoi payer le fisc, il interdisait également que la justice saisisse les biens d'un colon fautif : cela mettait en péril la survie du délinquant en le privant de tout outil de travail (*Lettre* I, 42). L'action de Grégoire, loin d'être seulement ponctuelle, à travers l'aumône faite aux mendiants, se voulait également structurelle pour une meilleure protection des agriculteurs, base de l'économie antique.

Ainsi, les Pères de l'Église n'ont pas développé de théorie générale sur l'organisation de la société. Pendant les persécutions, ils avaient bien au contraire affirmé qu'ils étaient de fidèles et dévoués serviteurs de l'Empire, notamment par le paiement des impôts. Mais ils ont eu dès le début le souci des plus démunis, comme les veuves, et la conscience de la dignité de tous, même des esclaves. Lors de la fin des persécutions, qui correspondit à l'effondrement de l'économie ausein de l'Empire, les Pères dénoncèrent le scandale de l'égoïsme des nantis face à l'effroyable misère des innombrables démunis. Au-delà d'efforts ponctuels, Basile le Grand organisa une petite cité où artisans et mendiants travaillaient dans différents ateliers, tandis que le pape Grégoire chercha à protéger les petits agriculteurs de la rapacité des riches propriétaires terriens. Tous dénoncèrent le chiendent de la cupidité qui étouffait le cœur des privilégiés.

Pour citer l'article : https://www.doctrine-sociale-catholique.fr//les-sources/250-les-peres-de-l-eglise